

# Le surendettement

## L'endettement des ménages à la française

CHRISTIAN  
DE MONTLIBERT

**a**u cours d'une décennie qui a vu une progression rapide des profits boursiers (avant la chute des banques d'investissement états-uniennes), une expansion sans limite des trésoreries d'entreprises (avant la chute des cours de Bourse) et une célébration incessante des vertus de l'enrichissement (avant les condamnations des parachutes dorés) et alors que nombre de discours politiques laissaient croire que c'en était fini des classes sociales, la pauvreté (7 millions de personnes en 2004 ont un revenu inférieur ou égal à 60 % du niveau de vie médian) et le surendettement (865 000 dossiers acceptés en cinq ans par la Banque de France) persistent et même s'accroissent. Les situations de surendettement se sont en effet multipliées : de 90 174 dossiers de demande de traitement du surendettement déposés en 1990 auprès de la Banque de France, on passe, en 2000, à 148 435 puis à 182 865 en 2007 et 112 036 pour le premier semestre de 2008<sup>1</sup>, alors qu'on estime le nombre total de personnes ayant du mal à rembourser leurs dettes entre 2 400 000 et 3 600 000<sup>2</sup>.

La croissance du nombre d'individus ou/et de ménages ne pouvant honorer les échéances des crédits à la consommation ou des crédits immobiliers a d'ailleurs conduit à concevoir des dispositifs destinés à protéger les emprunteurs et les prêteurs. Si le législateur affirme avoir voulu protéger les particuliers, les pressions des banques (face à la progression des chèques sans provision), des organismes de crédit (face à la montée des impayés) et des agents immobiliers (craignant une chute du prix du mètre carré

1. [www.banquedefrance.net/fr/publications/catalogue/ni\\_134.htm-11k-](http://www.banquedefrance.net/fr/publications/catalogue/ni_134.htm-11k-)
2. Nicolas Rebière, s'appuyant sur des méthodes de détermination complexes, évalue à 2,4 millions les ménages surendettés. N. Rebière, « Définir et dénombrer les surendettés », in C. Bergougnian, Ch. Blayo, A. Parant, J.-P. Sardon, M. Tribalat, *La population de la France; Évolutions démographiques depuis 1946*, CUDEP – Université Montesquieu, Bordeaux IV, 2005.

construit lors des ventes sur saisie) ont été déterminantes dans la mise en place de ces procédures de traitement du surendettement.

## Les surendettés : une population fragilisée

Les enquêtes partielles ou locales et les statistiques de la Banque de France permettent d'en saisir les caractéristiques globales. Il s'agit d'une population ayant le plus souvent entre 35 et 44 ans (40 % du total, alors qu'ils ne sont que 21 % des Français), avec un phénomène de vieillissement (la part des ménages de plus de 65 ans atteint 20,3 % en 2006) et une augmentation de la proportion de jeunes. Elle est largement composée d'employés et ouvriers (60 % contre 33 % parmi les ménages) faiblement qualifiés, « 30 % sont sans diplôme », et plus rarement de travailleurs indépendants (artisans, techniciens ou cadres) installés à leur compte. Les chômeurs occupent une place importante (en 2001, 32 % des déclarants sont chômeurs ou inactifs, ils représentent 44 % de l'ensemble des adultes des ménages surendettés). Cette population doit s'occuper, dans 76 % des cas au moins, d'une personne à charge : dans cet ensemble la proportion de personnes divorcées, séparées (ou veuves) est supérieure à la moyenne nationale (58 % des surendettés en 2001 sont « séparés », divorcés ou veufs). Elle s'accompagne d'une augmentation du nombre de personnes isolées et d'une forte proportion de monoparentaux (64 % en 2006). Sur le plan de l'habitat cette population se répartit en deux sous-ensembles : le premier comprend une proportion élevée de locataires (78 %, en 2004, contre 41 % dans la population française), le second une proportion surreprésentée d'accédants à la propriété. Enfin les surendettés ont des revenus faibles (70 % ont, en 2006, un revenu égal ou inférieur à 1500 euros et 45 % un revenu égal ou inférieur au Smic) obtenus le plus souvent de sources très diverses (82 % des ménages sont bénéficiaires de prestations sociales) : un tiers ont une capacité de remboursement inférieure au montant de leurs mensualités de crédits<sup>3</sup>. Il est vrai que la pauvreté, définie comme revenu inférieur à 60 % du revenu médian, touchait, en 2004, 11,7 % des ménages, soit 7 millions de personnes<sup>4</sup>.

3. L'étude de Nicolas Rebière montre qu'« en 1998, 91 % des ménages surendettés ont un niveau de vie inférieur à la médiane du niveau de vie des ménages français ».

4. P. Crosemarie, *Le surendettement des particuliers*, Conseil économique et social, 2007, 210 p., [www.conseil-economique-et-social.fr/rapport/doclon/07103121.pdf](http://www.conseil-economique-et-social.fr/rapport/doclon/07103121.pdf)

## Les facteurs du surendettement

Tout montre que la perte d'emploi (65 %) liée au chômage (48 %) ou à une maladie ou à un accident (17 %) est la cause la plus fréquente de déséquilibre du budget familial, suivie par les transformations de la vie familiale (divorce, séparation, décès) (26 %). Les difficultés de remboursement de l'accession à la propriété et le surendettement lié à la consommation, viennent respectivement en troisième et quatrième rang (20,5 % et 14,5 %).

5. Ch. de Montlibert, *La violence du chômage*, Paris, Presses universitaires de Strasbourg, 2001.
6. 82 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. Près d'une femme sur trois travaille aujourd'hui à temps partiel et l'écart entre les deux sexes n'a fait que croître sous ce rapport au cours des vingt dernières années. Il passe de 16 % de l'emploi féminin en 1975 à 31 % en 1998. A. Bihl, R. Pfefferkorn, *Déchiffrer les inégalités*. Paris, Syros, 1999.
7. L'accident automobile n'échappe pas aux logiques de distribution des inégalités : L. Boltanski a bien montré que le nombre et la gravité des accidents varient de manière inversement proportionnelle aux revenus et aux diplômés (qualité et ancienneté des véhicules, styles de conduite, expériences et connaissances de conduite automobile, types d'occupation de l'espace routier...). L. Boltanski, « Les usages sociaux de l'automobile; concurrence pour l'espace et accidents », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1975, n° 2.

Toute transformation brutale de l'emploi (chômage, déplacement, travail précaire, temps partiel...) entraîne une baisse des revenus. Deux situations assez différentes exercent leurs effets sur la gestion du budget. La première est celle du chômage : durant la période de privation d'emploi, surtout si elle se prolonge, les revenus baissent considérablement<sup>5</sup>, ce qui peut conduire à l'insolvabilité. Après la période de chômage, le retour à l'emploi se fait très souvent dans des emplois temporaires ou à une qualification inférieure, et surtout, implique une acceptation de conditions de travail et de conditions salariales dégradées. La seconde est liée aux faibles salaires d'un grand nombre de personnes payées au taux horaire du Smic, particulièrement chez tous ceux qui connaissent la précarité (vacataires, stagiaires, emplois à temps partiel, emplois à la tâche, à l'heure, ou à la journée...), travailleurs pauvres qui ont souvent plusieurs employeurs : le moindre déséquilibre de revenu devient grave. De nombreuses salariées à temps partiel<sup>6</sup> vivant seules avec au moins un enfant à charge se trouvent dans cette situation.

Dans ces conditions un accident ou une maladie peuvent fragiliser des budgets familiaux : tout report dans le remboursement des dettes entraînant d'ailleurs une augmentation des intérêts. L'accident de voiture<sup>7</sup> peut déséquilibrer le budget d'un endetté. Les dépenses de santé liées à une maladie ou à un accident entraînent une désorganisation des budgets surtout pour les travailleurs précarisés ou à temps partiel ; enfin l'indemnité d'incapacité après un accident invalidant peut être inférieure au salaire antérieur tant la logique de reconnaissance des effets des accidents du travail ou de maladie professionnelle est soumise aux pressions des

classes dominantes et dépend de représentations du monde défavorables aux classes populaires<sup>8</sup>.

Les séparations, divorces, mais aussi remariages ou recompositions conjugales ou familiales entraînent là encore de fréquents passages de l'endettement au surendettement. L'organisation familiale variant avec les réorganisations des dominations dans le champ du pouvoir<sup>9</sup>, ces transformations conjugales ne sont pas sans rapport avec la précarité salariale: tout se passant comme s'il y avait une relation entre la flexibilité exigée des entreprises et dans les entreprises et la déstabilisation des cadres familiaux. Des enquêtes récentes ont montré que la valeur des indices d'instabilité conjugale augmente lorsque l'on passe des emplois stables aux emplois instables, pour culminer pour les chômeurs de longue durée<sup>10</sup>. L'analyse que menait Durkheim de la famille comme « entreprise économique » montre bien, aujourd'hui, sa pertinence: les séparations, et surtout les divorces, entraînent des frais directs (avocat, pension alimentaire) et indirects (nécessité de rachat d'équipements auparavant partagés), les recompositions familiales impliquent des changements de taille du logement, de nouveaux équipements et parfois une augmentation du nombre d'enfants à charge. Dans ces conditions, les réorganisations familiales se répercutent d'autant plus sur la gestion des budgets que les revenus sont faibles.

L'achat à crédit d'une maison ou d'un appartement peut aussi, dans certaines conditions, entraîner un passage de l'endettement au surendettement. En effet l'achat du logement implique une sorte de pérennité de la famille et de sa situation économique: la maison (comme l'appartement) est, pour nombre de ménages, un élément central de la constitution d'un patrimoine; la maison est aussi un élément de statut social auquel on ne peut renoncer sans discrédit et humiliation; enfin la maison devient l'objet de pratiques esthétiques qui suscitent un attachement affectif. Dans ces conditions peu d'acquéreurs, même soumis à une forte réduction des revenus, accepteront de vendre; la quasi-totalité préfèrent recourir à des emprunts supplémentaires, payant, au pire, les emprunts hypothécaires par des prêts personnels. Le recours aux commissions de surendettement représente la dernière chance pour garder cet objet.

8. S. Dassa, *Les politiques de sécurité dans les entreprises*, Paris, Cnam, 1974; R. Lenoir, « La notion d'accident du travail; un enjeu de luttes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1980, n° 32-33.

9. R. Lenoir, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil, 2003.

10. Inversement, les ménages de chômeurs de longue durée qui ont résisté à cette épreuve montrent un indice de stabilité élevé.

L'État, qui a organisé le passage du locatif au privatif à partir de l'inflexion libérale de 1977<sup>11</sup>, ne pouvait laisser se développer une situation de crise. Il lui fallait donc intervenir, ce qu'il fait avec le traitement du surendettement, pour maintenir en état le fonctionnement du marché de la propriété du logement.

## Le surendettement est lié à la consommation

Les organismes de crédit, de façon concomitante à la financiarisation des rapports sociaux (18 % des ménages avaient un compte bancaire en 1966 contre 99 % en 2007), ont multiplié les initiatives pour développer leurs parts de marché dans le secteur du crédit aux particuliers. L'offre de biens de consommation alliée à des offres de crédit, facilement accessibles, (il suffit dans certains cas de téléphoner son nom, son adresse et le montant de ses revenus) proposées par des organismes financiers ou par les services bancaires des hypermarchés est très prégnante dans l'organisation de la vie quotidienne. En effet, l'endettement relativement faible des ménages français rendait, jusqu'il y a peu, ce marché très attractif et susceptible d'une forte expansion.

11. P. Bourdieu, R. Christin, « La construction du marché. Le champ administratif et la production de la politique du logement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1980, n° 81-82. On pourra voir aussi : H. Michel, *La cause des propriétaires. État et propriété en France, fin XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 2006, coll. « Socio-histoires ».
12. C. Pétonnet, *Ces gens-là*, Paris, Maspéro, 1968 ; R. Castel, J.-F. Lac (éd.), *Le revenu minimum d'insertion, une dette sociale*, Paris, L'Harmattan, 1992 ; M. Verdié, *Voyage à l'intérieur du RMI, l'expérience de Rennes*, Paris, Syros Alternatives, 1992 ; J.-F. Merrien (éd.), *Face à la pauvreté*, Paris, éd. de l'Atelier/éd. Ouvrières, 1994 ; V. Dubois, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, 1999.

## Trois types de surendettés

Tout laisse penser que l'ensemble des surendettés comporte au moins trois sous-groupes : des salariés précaires en situation de pauvreté, des salariés aux revenus plus élevés brusquement fragilisés, des individus, enfin, en situation de « transition sociale ».

Un premier groupe de personnes, le plus important, est composé de salariés plutôt jeunes, ayant des emplois précaires alternant avec des périodes de chômage, de femmes peu qualifiées, en situation de pauvreté et plus généralement d'individus avec de faibles revenus, plus ou moins réguliers. C'est dans ce groupe que l'on rencontre le plus d'endettés ayant dû faire appel à des crédits de trésorerie (surtout des ménages avec des enfants, le plus souvent locataires, qui gèrent difficilement leur endettement de consommation courante) pour « boucler leur fin de mois »<sup>12</sup>. Les individus qui composent ce premier sous-groupe s'engagent le

plus souvent dans des pratiques de surendettement, alors même que le recours au découvert bancaire et aux crédits de trésorerie constituait déjà une tentative pour desserrer une contrainte de budget devenue insupportable, pour ne pas basculer dans un processus de paupérisation et de désaffiliation qui mettrait en cause leur existence et plus encore, celle de leur entourage proche (particulièrement de leurs enfants). Sans diplôme ou faiblement diplômés, ayant une qualification professionnelle limitée, ces surendettés ne sont pas les mieux armés pour faire face à des événements qui sont vécus et interprétés comme une imposition de domination incompréhensible<sup>13</sup>, mais aussi comme une violence dont la seule logique est celle de la loi des séries.

Le deuxième sous-groupe est composé d'employés et d'ouvriers ayant eu recours au crédit pour financer des projets d'équipement (achat de mobiliers et surtout de logement) qui, à la suite d'un changement ou d'une perte d'emploi, d'une maladie ou d'un accident, d'une séparation, d'un divorce ou d'un décès, ne peuvent plus faire face au remboursement de leurs dettes, s'endettent à nouveau<sup>14</sup>. Cette situation dépend largement d'une politique de développement des prêts d'accession à la propriété mais aussi des crédits à la consommation, vente à tempérament, découvert, crédit renouvelable, prêt personnel.

Les individus qui composent ce sous-groupe sont dans une situation économique et culturelle plus favorable que ceux du groupe précédent. Reste qu'ils sont « à la merci » d'un retournement de conjoncture économique, des décisions d'un tiers, d'un accident, d'une séparation. Tout se passe comme si, ayant des revenus parfois élevés mais irréguliers, ils tentaient, avec un endettement, de « profiter » des offres et sollicitations d'une société de consommation dont ils ne voient pas bien pour quelles raisons ils pourraient en être exclus. Dans ces conditions, certains multiplient les crédits de consommation pour « bien vivre » comme le veulent les multiples reportages et images publicitaires qui tendent à rendre indispensable tel ou tel bien, alors que d'autres s'engagent dans des investissements immobiliers (achats de maisons dans les zones pavillonnaires dans une périphérie de plus en plus éloignée des villes), pariant sur la pérennité de leur situation professionnelle ou/et familiale.

13. La difficulté de compréhension du langage juridique des avis d'huissiers et, plus encore, les effets de peur, attachés à ce type de document, en bloquant la compréhension, ont souvent pour effet d'amplifier des situations déjà difficiles.

14. Les prestataires de crédits ont vite compris que ces débiteurs présentaient l'avantage non négligeable de ne pas discuter les taux d'intérêts (et même d'accepter des taux élevés) et d'accumuler les intérêts de retard. T. A. Sullivan, E. Warren, J.-L. Westbrook font la même constatation aux États-Unis. « Une prospérité précaire; sur les situations financières critiques dans la classe moyenne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2001, n° 138, p. 19-33.

Le troisième sous-groupe, beaucoup plus restreint, est composé de techniciens, de cadres, de membres de professions libérales, d'étudiants, de petits entrepreneurs qui ont tenté de consolider leur position sociale par des investissements privés et/ou professionnels et qui, à la suite d'une difficulté, n'ont pas pu effectuer les remboursements alors qu'ils s'étaient engagés d'autant plus facilement dans une logique d'endettement que, étant donné leur position sociale, les banques et organismes de crédit étaient enclins à leur accorder leur confiance. Dans ce groupe, les étudiants représentent une part non négligeable. Ils exercent des petits boulots, des vacations, des remplacements, des tâches à temps partiel, le plus souvent payés à l'heure et ne peuvent boucler leur budget – à moins de renoncer à leur mode de vie – sans faire appel au prêt personnel ou/et au crédit *revolving*. Ils finissent par souscrire plus de crédits qu'ils ne peuvent rembourser.

### Vivre surendetté

Avec le surendettement, la conscience d'un déclasserement social probable et les difficultés relationnelles qui l'accompagnent, engendrent le plus souvent de l'angoisse et du ressentiment. Cette angoisse est, d'abord, liée aux difficultés matérielles. Les personnes interrogées insistent sur les privations de nourriture, les saisies de mobilier ou d'appareillages électroménagers, les coupures d'électricité, de téléphone, particulièrement mal ressenties : les coupures d'électricité traumatisent toute la famille ; les coupures répétées de téléphone entraînent un isolement croissant. Cette angoisse peut, dans les cas les plus extrêmes, être associée à des épisodes dépressifs lorsque le surendettement conduit à l'expulsion du domicile, à l'échec professionnel, à une dépendance extrême de la famille ou d'institutions, et même susciter des tentations (et parfois des tentatives) suicidaires fortes, surtout chez des femmes en situation de rupture avec leur compagnon ou mari<sup>15</sup>. L'impossibilité d'avoir un logement personnel ou le fait de ne plus avoir de carte bancaire et de chéquier sont vécus comme une atteinte profonde à l'autonomie personnelle et à l'image de soi. Si quelques-uns choisissent comme stratégie de déménager

15. Ch. de Montlibert, « Les surendettés ou les déchus de l'univers économique », *Regards sociologiques*, 2006, n° 32, p. 109-133.

plusieurs fois, ou si d'autres, vivant en couple, se sont volontairement « séparés pour éviter les poursuites d'huissiers » et « brouiller les pistes », les plus nombreux supportent difficilement d'être hébergés chez des amis ou dans la parenté ou dans un foyer. Les conséquences familiales du surendettement sont sans doute ce que les personnes interrogées redoutent le plus : on craint par-dessus tout que les enfants en pâtissent ou qu'ils adressent des reproches.

Ces situations sont très souvent vécues comme stigmatisantes. Nombreux sont ceux qui refusent d'être un « cas social ». Certains évoquent une sorte de regret mêlé de culpabilité de n'avoir pas su maîtriser leurs dépenses, d'autres insistent sur la rupture de liens familiaux ou amicaux qui s'en sont suivis, finalement tous ont l'impression d'avoir été « mis de côté ».

Cette situation de surendettement est d'autant plus mal ressentie que les relations avec les agents des organismes financiers deviennent bien souvent mauvaises. Considérés comme les gardiens de l'argent et de la morale de la bonne gestion, ils font des remarques qui ont souvent un effet très culpabilisant. Nombre de surendettés, dans ces conditions, éprouvent une sorte de sentiment de mauvaise conscience de ne pas bien savoir, ou de ne pas pouvoir, gérer leur argent, et craignent que leur incapacité ne soit révélée aux autres. Ces agents sont en quelque sorte l'institution financière personnalisée et leurs remarques prennent la légitimité performative que leur confère la puissance de l'organisation qui les emploie. Aussi est-il humiliant de réclamer de l'argent au guichetier et insupportable d'entendre des jugements négatifs formulés devant la file d'attente des clients. Sauver les apparences, et sans doute aussi son apparence, reste la dernière ligne de défense des surendettés.

Tout ceci est renforcé par le fait que, dans les médias, tout est fait, d'un côté, pour faciliter l'emprunt, d'un autre côté pour diffuser un discours moralisateur. Ainsi se constitue une sorte de mise en scène du surendettement. Le malheur des uns est rendu public pour stigmatiser les comportements dispendieux. Les surendettés sont, en quelque sorte, condamnés pour l'exemple. Ce double langage, habile à célébrer les mérites quotidiens du capitalisme d'une part et à stigmatiser les « perdants » d'autre part, a surtout pour

effet de renforcer (en jouant de la séduction et de la stigmatisation) la croyance dans les vertus de l'économie.

Mais comment ne pas voir que le surendettement a été, ces dernières années, fortement lié à des facteurs dépendant de la réorientation néolibérale des politiques économiques: la « création de valeur pour l'actionnaire » n'a pu croître qu'au détriment des salaires et des moyens accordés aux services publics. Cette politique conduit à une certaine paupérisation et, pour que la consommation continue malgré tout, au développement des crédits aux ménages. En somme la suppression du contrôle de l'État sur la Banque de France, le désencadrement du crédit, la privatisation des organismes bancaires, l'organisation de la concurrence entre les établissements de crédit, la création de nouveaux appareils de financiarisation, mais aussi le durcissement des rapports de classes, multipliant le chômage et la précarité, sont les causes structurelles de l'endettement et du surendettement.■